

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présidence :	M. Stéphane HILTY, Président
Présents-e-s :	Mmes Rachel BOURQUIN GUIDI (Vice-présidente), Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Gaëlle GIUNTINI-FAVRE-FAVRE, Maude RAMAZZINA, Fabienne TRONO et Anouk BELLAOUD-MEYLAN MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Olivier SCHEIB, M. Valentin SAVIGNY et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	M. Michel MOUTON
Procès-verbaliste :	Mme Marine DUBERNARD (sur enregistrement)

ORDRE DU JOUR

A.	Prestation de serment d'une conseillère municipale	2
B.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 22 juin 2023	2
C.	Communication du bureau du conseil municipal	3
1.	Prise de position du conseil municipal suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023	3
2.	Informations diverses	4
a.	Remplacement de Mme Meier au sein des commissions du conseil municipal	4
b.	Remplacement de Mme Meier comme déléguée au sein des associations et sociétés communales.....	4
c.	Changement au sein de la commission des finances	4
d.	Tournoi de football des élués et élus Genevois.	4
e.	Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2024	4
f.	Promotions citoyennes 2023	5
g.	Point d'information à l'intention des présidents et membres des commissions.....	5
D.	Rapports de commission	5
1.	Rapport de la commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2023.	5
2.	Rapport de la commission des affaires sociales relatif à un soutien d'urgence.	5
E.	Communications du conseil administratif.....	6
1.	Informations diverses	6
a)	Salle polyvalente	6
b)	Nouvelle dénomination de chemin	6
c)	Point de situation sur le projet du tram	6
d)	Cinquantième anniversaire du groupe scolaire	6
e)	Dépassement de crédit	6
i.	Pro Senectute Caritas	6

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

ii. Douches du groupe scolaire	7
iii. Restaurant scolaire.....	7
iv. Nouveau système de cartes CFF	7
v. Le personnel communal	7
F. Propositions individuelles et questions	7
1) Passage sécurisé au chemin du Pont	7
2) Remerciements	8
3) GIAP 2023-2024	8
4) CAMUP	8
5) Communication de la commune	8
6) Aide à la Chaux-de-Fonds.....	8

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public présent. Il excuse l'absence de M. Michel Mouton. Il salue la présence du Maire, Steve Delaude et des Conseillers administratifs Prisca Wasem et Fernand Savigny. Il ouvre la séance à 20h.

A. Prestation de serment d'une conseillère municipale

Le Président indique : suite à la démission de Mme Jennifer Meier, Mme Gaëlle Giuntini-Favre de la Devise a accepté la fonction de conseillère municipale et doit prêter serment à la séance de ce jour.

Mme Giuntini-Favre prête serment : « *Je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement le devoir de ma charge, de garder le secret de fonction sur toute information que la Loi ne me permet pas de divulguer* » sous les applaudissements de ses pairs.

Un classeur contenant toutes les lois et règlements du Conseil municipal lui est remis par M. Nierlé.

Le Président rappelle qu'un conseiller absent à une séance s'abstient lors du vote du Procès-Verbal de la séance à laquelle il n'a pas assisté.

B. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 22 juin 2023

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Des corrections mineures sont demandées :

P. 4, intervention de M. Delaude, §E, 1.a) i. Genevabrick : biffer le « aussi » et modifier pour : (...) *pas assez grand pour le public attendu à ce genre d'évènement.*

P. 12, intervention de Mme. Bourquin Guidi, corriger : Elle **lui** fait confiance. Remplacer « *la deuxième chose* » par « *concernant* » l'article du journal...*et mettre des guillemets pour l'expression utilisée « fait monter la marmite ».*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé par quatorze voix « pour » et trois abstentions.

Compte-rendu des décisions de la séance du 22 juin 2023

Aucune modification n'est demandée.

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023 est approuvé par quatorze voix « pour » et trois abstentions.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Communication du bureau du conseil municipal

1. Prise de position du conseil municipal suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023

Il est demandé aux membres de l'assemblée de s'exprimer sur les décisions prises par l'Association des Communes genevoises en assemblée générale extraordinaire le 21 juin 2023.

- A. **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.**
- B. **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'augmentation en 2024 de l'enveloppe à CHF 760'000.- pour le financement du Bibliobus par le biais du Fonds intercommunal.**
- C. Concernant l'augmentation de l'enveloppe culturelle intercommunale de CHF 500'000 en 2024, M. Cheyroux demande si l'association Ocho Vision bénéficie de l'enveloppe « LRT fonds de compensation de CHF 170'000.- » pour l'accès des jeunes à la culture. M. Savigny explique qu'une répartition des tâches a été faite entre le canton et les communes. L'indication « LRT fonds de compensation » signifie que la participation de la commune est obligatoire car la responsabilité a été transférée au canton. Mme Wasem précise que c'est à l'association de faire la demande de subside auprès du fonds de compensation. Aucune demande n'a été faite à ce jour par Ocho Vision. La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la décision.
Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'500'000.-, soit une augmentation de CHF 500'000.-.
- D. Concernant le maintien en 2024 de l'enveloppe à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, M. Cheyroux relève que seul CHF 48'000 ont été consommé en 2023. Dès lors, il souhaiterait avoir des explications sur le montant pour 2024. M. Delaude lui indique qu'il s'agit surtout d'un montant pour financer le Tour de Romandie (événement cycliste). La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la décision.
Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au maintien, en 2024, de l'enveloppe attribuée par le Fonds intercommunal à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.
- E. Concernant la reconduction de la dépense informatique intercommunale en 2024 de CHF 1'000'000.-, M. Cheyroux demande si les dernières attaques informatiques commanditées contre certaines communes ou administration genevoise ont amené l'ACG à conduire une réflexion poussée sur la protection des données. M. Savigny lui précise qu'un spécialiste en cyber sécurité va être affecté à 100% au SIACG. Dans tous les cas, la participation de la commune à ce budget est obligatoire. Il y a une volonté de l'ACG de ne pas communiquer sur ce sujet sachant qu'aucun système n'est imperméable. La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la décision.
Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la reconduction, en 2024, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
- les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
 - les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-
- F. **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

relative au maintien en 2024, de la participation du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupe Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.

- G. Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la prorogation, en 2024, de la subvention annuelle octroyée par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.
- H. Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi d'un dépassement de CHF 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.

M. Cheyroux indique que le budget voté pour l'ensemble de ces dépenses s'élève à CHF 13'000'000.- et il se demande comment se fait la répartition entre les communes. M. F. Savigny explique que le Fonds intercommunal est doté de CHF 30 millions. Le financement est réparti en fonction de la valeur du centime des communes. Pour Perly-Certoux, la participation a diminué au fil des années en parallèle de ses résultats fiscaux.

2. Informations diverses

- a. Remplacement de Mme Meier au sein des commissions du conseil municipal

Le Président explique qu'il est d'usage que la personne qui remplace celle qui a quitté sa charge de conseiller municipal, reprenne les commissions de son prédécesseur.

Mme Giuntini-Favre accepte de reprendre les commissions « Route et Ecoulement des eaux » ainsi que « Enfance et Jeunesse ».

Par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la candidature de Mme Giuntini-Favre à ces commissions.

- b. Remplacement de Mme Meier comme déléguée au sein des associations et sociétés communales.

Le Président précise que ce point est sans objet dans la mesure où Mme Meier n'était pas déléguée à une association communale.

- c. Changement au sein de la commission des finances

Il est fait proposition par la Deviser de remplacer M. Cheyroux au sein de la commission des finances par Mme Giuntini-Favre, nouvelle conseillère.

A la question de M. Scheib qui souhaite connaître la raison de cette proposition, M. Cheyroux lui explique qu'il fait déjà partie de cinq commissions et que Mme Giuntini-Favre a toute compétence pour intégrer la commission des Finances.

Par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le conseil municipal valide la candidature de Mme Giuntini-Favre à la commission des Finances, en remplacement de M. Cheyroux.

- d. Tournoi de football des élues et élus Genevois.

Le Président indique que le tournoi de football aura lieu ce 8 octobre à Carouge ainsi qu'un tournoi de pétanque. M. Delaude explique que l'invitation de la commune de Carouge est arrivée très tardivement.

M. Hilty propose d'adresser, hors conseil, les invitations par courriel. Selon les réponses obtenues, il confirmera la participation de la commune de Perly à cet évènement ou pas.

- e. Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2024

Le Président précise que quatre personnes sont nécessaires afin d'assurer le fonctionnement du local de vote pour les dimanche 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre

M. Gisiger précise que la fonction consiste à faire acte de présence à partir de 9h du matin pour tenir les locaux de vote, puis à l'issue du scrutin pour décompter les votes. Il précise également qu'une indemnité de CHF 150.- est attribuée pour chacune des présences et qu'un repas est offert aux participants.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A l'issue d'un long débat pour départager les 6 personnes qui s'étaient proposées, à savoir Mmes Chaignat, Bowman, Habiyakare et Bellaoud-Meylan, ainsi que MM. Torselletti et Gisiger, les volontaires retenus sont :

- Mme Bellaoud-Meylan (Vice-présidente), Mme Chaignat (suppléante de la Vice-présidente),
- M. Torselletti (Président), M. Gisiger (suppléant du Président)

f. Promotions citoyennes 2023

Le Président précise que la cérémonie aura lieu au Bâtiment des Forces Motrices le vendredi 13 octobre 2023. A la question de savoir qui souhaite y participer, Mme Trono s'annonce.

g. Point d'information à l'intention des présidents et membres des commissions

Le Président rappelle aux président/e/s des commissions qu'il convient de s'assurer auprès du secrétariat de la mairie au moins deux semaines avant la séance que les salles et le matériel (système de conférence, projecteur, eau, etc...) sont disponibles et que celles qui ont lieu à la salle du Conseil municipal doivent se faire impérativement en présence du magistrat délégué. Il en va de même au cas où un(e) procès verbaliste est nécessaire.

Enfin, il est précisé que les commissions peuvent bénéficier d'une agape dans le cas où la séance dure plus de 3h et débute avant 20h. Dans ce cas, il faut en faire la demande au moment de la réservation de la salle en précisant le nombre de personnes présentes à la séance et le type d'agape souhaité.

D. Rapports de commission

1. Rapport de la commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2023.

La parole est donnée à la présidente de la commission, Mme Bowman. Cette dernière précise que la commission s'est réunie le 6 septembre dernier pour discuter des subventions à allouer aux associations pour l'année en cours. Le budget 2023 a, ainsi, été réparti conformément aux critères de la commission :

- Associations genevoises déployant leurs activités dans le canton de Genève : CHF 25'000.-
- Associations genevoises déployant leurs activités à l'étranger : CHF 15'000.-
- Collecte en faveur des sinistrés de la Turquie et de la Syrie : CHF 2'500.-
- Collecte en faveur des sinistrés du Maroc : CHF 2'500.-

L'intégralité du budget 2023, soit la somme de CHF 45'000.-, a été consommée.

Par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le conseil municipal valide le rapport de la commission des affaires sociales 2023.

2. Rapport de la commission des affaires sociales relatif à un soutien d'urgence.

Mme Bowman explique qu'il restait un solde budgétaire de CHF 2'500.- après la tenue de la commission des affaires sociales du 6 septembre dernier. Suite à la catastrophe qui a eu lieu au Maroc 2 jours après, il a été décidé par les membres de la commission d'affecter l'entièreté du budget restant aux sinistrés marocains.

Par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le conseil municipal valide le rapport de la commission des affaires sociales 2023 à un soutien d'urgence pour le Maroc.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Communications du conseil administratif

1. Informations diverses

a) Salle polyvalente

La parole est donnée à M. F. Savigny qui indique que l'assurance a accepté de contribuer à hauteur de CHF 81'000.- à la réfection du sol de la salle polyvalente.

b) Nouvelle dénomination de chemin

La parole est donnée à M. F. Savigny qui informe que le canton a exigé la dénomination d'un chemin privé situé entre la route de Certoux et la route de Saint-Julien qui dessert plusieurs villas. Ce dernier porte désormais le nom de « En-Tire », en lieu et place de « route de Certoux ». Cette modification a été rendue nécessaire en raison d'un projet de construction de plusieurs logements ce qui impliquait d'avoir une nouvelle numérotation des adresses des villas.

c) Point de situation sur le projet du tram

La parole est donnée à M. F. Savigny qui rappelle qu'un communiqué de presse conjoint entre la commune et le canton a été publié pendant la période estivale afin d'entériner l'acceptation par le canton du plan déposé et autorisé par l'office fédéral des transports en juillet dernier, la commune de Perly s'engageant à ne pas faire de recours.

Il précise que tous les trams iront jusqu'à la gare de Saint-Julien-en-Genevois et qu'il n'y aura pas de plateforme de retournement à En Louche. En revanche, un arrêt sera établi au niveau de la douane de Perly.

Le canton avisera la commune de Perly si des recours sont déposés par des commerçants d'ici mi-septembre, et si ceux-ci entraînent un effet suspensif du projet. L'agenda des travaux ne devrait cependant pas être impacté de manière significative par ces recours.

d) Cinquantième anniversaire du groupe scolaire

La parole est donnée à Mme Wasem qui explique le déroulé de la cérémonie. Celle-ci aura lieu le 14 octobre prochain et débutera à 11h avec une partie officielle en présence des autorités. Au niveau des animations, elle précise qu'une exposition réalisée par les élèves de l'école intitulée « Sur les pas des premiers écoliers de Perly-Certoux à ce jour » se tiendra de 12h à 16h, dans les classes du groupe scolaire mais également dans les « anciens » bâtiments scolaires occupés actuellement par la Mairie et par la garderie. D'autres animations sont également envisagées par le GIAP. L'Appertoux et la Jeunesse de Perly-Certoux proposeront quant à eux des boissons et une petite restauration au public qui pourra également pique-niquer. De 16h à minuit, la fête se prolongera en musique.

Mme De Raemy fait part de son sentiment sur ce qu'elle perçoit comme un manque d'engouement de la commune pour organiser une belle fête autour de cet événement comme cela avait été le cas pour les derniers anniversaires.

Mme Wasem explique que le format adopté et piloté par les enseignants voulait avant tout mettre l'accent sur l'histoire du bâtiment. Elle profite de saluer et remercier la participation des associations qui ont rejoint le projet pour amener un côté plus ludique aux festivités.

A la question de Mme Giuntini-Favre, qui souhaite avoir des précisions sur les horaires de la fête et la participation des anciens élèves, Mme Wasem indique que celle-ci se déroulera de 11h jusqu'à 23h59. Au-delà, il aurait fallu obtenir des autorisations cantonales. Elle précise qu'une communication circule déjà sur Facebook et est largement partagée.

~~Dépassement de crédit~~

i. Pro Senectute / Caritas

La parole est donnée à M. F. Savigny qui explique que les services sociaux de la commune sont sous-traités auprès de Caritas depuis de nombreuses années. Depuis cette année 2023, un accord a été signé avec Pro Senectute. Le rôle de cette institution est d'accompagner les personnes à la retraite AVS dans leur demande de prestations sociales. Dans le budget 2023, une augmentation budgétaire avait été anticipée. Toutefois celle-ci n'est pas suffisante au regard du nombre de dossiers traités et de l'ajustement tarifaire forfaitaire demandé par Caritas. Il en découle un probable dépassement budgétaire de CHF 5'000.- à CHF10'000.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

ii. Douches du groupe scolaire

La parole est donnée à Mme Wasem qui explique que les quatre mitigeurs des quatre locaux de douche des vestiaires du groupe scolaire ont dû être changés avant la rentrée dans la mesure où l'eau sortait chaude en continu dans tout le bâtiment. Le coût de ce remplacement, s'élevant à CHF 16'400.-, provoque un dépassement budgétaire.

iii. Restaurant scolaire

La parole est donnée à Mme Wasem qui explique que le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire a augmenté passant de 202 en 2022 à 228 en 2023. Une réflexion a été menée conjointement avec l'association afin d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil en plus des deux salles existantes, soit la buvette de la salle polyvalente et du restaurant scolaire. Ainsi, la buvette de la salle omnisport accueillera dorénavant les enfants pour le repas de midi. Des aménagements ont dû être entrepris pour un montant de CHF 14'000.-.

M. Cheyroux s'interroge sur la pérennité de la solution mise en place. M. Martignoni, président de l'association du restaurant scolaire, explique que si l'augmentation du nombre d'enfants continue dans les mêmes proportions, il faudra certainement envisager d'autres solutions.

iv. Nouveau système de cartes CFF

La parole est donnée à M. F. Savigny qui signale que les CFF ont proposé aux communes des cartes dégriffées en lieu et place des cartes journalières. En cas d'accord, celles-ci avaient la possibilité de s'inscrire jusqu'à fin août. Toutefois, au vu de l'importante charge de traitement administrative que cela génère pour l'administration et dans l'impossibilité de pouvoir tester l'application au préalable, le Conseil administratif a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

M. Gisiger fait part de sa déception envers les CFF qui, de ce fait, ne mettent pas tout en œuvre pour faciliter le développement de la mobilité douce.

M. Cheyroux demande si la commune peut transmettre aux CFF le sentiment de déception.

M. F. Savigny explique que les communes ont déjà protesté auprès de la Confédération lors de la suppression des cartes journalières. C'est pourquoi les CFF proposent ces billets dégriffés. Toutefois, ces billets sont nettement moins intéressants que les cartes CFF et la mise en œuvre n'est pas aisée. Le sujet sera néanmoins réexaminé par le Conseil administratif en fonction du développement de cette nouvelle prestation dans les autres communes.

M. Gisiger fait un parallèle avec la perte de service public au sein de la poste qui annonce désormais la livraison de courrier dans la journée au lieu de 12h30 au plus tard. Il réitère son sentiment de déception vis-à-vis des services publics.

v. Le personnel communal

La parole est donnée à M. F. Savigny qui explique qu'un processus de recrutement a été mené à bien pour le remplacement de M. Nierlé, Secrétaire général, qui part à la retraite début 2024. Au terme d'un long processus mené en collaboration étroite avec une agence spécialisée, le Conseil administratif a le plaisir d'annoncer l'engagement de M. Giuseppe UNGARO, qui prendra ses fonctions au début 2024 et qui pourra, ainsi, bénéficier de la présence de M. Nierlé pendant quelques mois. M. Ungaro est actuellement responsable administratif et financier au sein des HUG. Le choix de la personne a été fait par le Conseil administratif.

Le Conseil administratif a également engagé un nouveau concierge en la personne de M. João DIAS REI. Ce dernier est principalement affecté au groupe scolaire. Son engagement permet une importante économie dans la mesure où les prestations qui lui sont confiées étaient assurées par une société de nettoyage.

Enfin, une secrétaire de la mairie attendant un heureux événement, une personne a déjà été engagée pour la remplacer pendant la diminution prévisible de sa capacité de travail durant la grossesse puis son absence maternité future. Il s'agit de Mme Albulena BAJRAMI qui a déjà travaillé dans différentes administrations communales, notamment à la mairie de Bardonnex.

F. Propositions individuelles et questions

1) Passage sécurisé au chemin du Pont

M. Gisiger demande s'il y a du nouveau concernant sa demande à propos du passage piétons sécurisé au chemin du Pont.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny indique que le sujet est en cours de traitement et a été soumis au mandataire de la commune spécialisé en aménagement routier et mobilité.

2) Remerciements

M. Cheyroux remercie le Conseil administratif et son administration d'avoir trouvé une solution au niveau de la sonorisation pour la partie officielle de la fête du 1^{er} août, qui était tout simplement parfait.

3) GIAP 2023-2024

M. Cheyroux souhaite savoir ce qu'il en est des prestations extrascolaires proposées par le GIAP, il souhaite des explications du Conseil administratif pour l'année 2023-2024.

Mme Wasem rappelle que les ateliers organisés par des associations dans le cadre des activités parascolaires ont cessé depuis une année notamment pour des questions de disponibilité, d'organisation, mais également de fréquentation. Le GIAP continue néanmoins de proposer des activités et des animations aux enfants. Il a également été convenu avec le GIAP que celui-ci puisse prendre directement contact avec les associations afin d'organiser ponctuellement des sessions découvertes de leurs activités avec les enfants. Il faut savoir également que le nombre d'enfants accueillis en fin de journée a augmenté de 44%, ce qui pose également des problèmes d'encadrement pour le GIAP. De plus, les enfants sont aussi demandeurs de pouvoir jouer librement sans chercher forcément une animation.

4) CAMUP

En réponse au courrier adressé aux Présidents des commissions, M. Cheyroux informe que lors de la dernière séance de la CAMUP (Commission de l'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité) en juin dernier, il a été décidé de ne pas formuler de demande dans le cadre du budget pour 2024.

5) Communication de la commune

M. Cheyroux salue le contenu du site internet de la commune qui offre de très nombreuses informations. Afin de pouvoir être tenu au courant des dernières informations, Il serait favorable à ce que la commune mette en place en complément du site web, une information périodique, de type Newsletter, qui se ferait sur inscription.

M. Delaude confirme que le Conseil administratif s'est déjà penché sur cette possibilité qui soulève néanmoins un certain nombre de questions. En effet, outre le côté technique, il faut définir le contenu, gérer la base de données et les inscriptions, etc., ce qui représente un certain coût. En réponse à la question de M. Cheyroux, M. Delaude confirme que ce type d'information sous forme de news existe dans d'autres communes.

6) Aide à la Chaux-de-Fonds

M. Cheyroux questionne sur la possibilité d'une contribution à la Ville de la Chaux-de-Fonds comme geste de soutien suite à la tempête qui a frappé cette ville, et propose, par exemple, d'offrir un arbre à planter.

~~Mme Bowman explique que la Ville de la Chaux-de-Fonds a été aidée par la Chaîne du Bonheur.~~ Mme Bowman explique que chaque membre de la commission a la possibilité de faire une proposition. Aucun membre n'a fait de proposition y compris elle-même. Par ailleurs, elle suggère que ce genre de proposition soit examinée dans le cadre d'une commission des affaires sociales, même si la plantation d'un arbre ne concerne pas directement celle-ci, mais la commission de l'environnement, en tous les cas au niveau de son budget.

Mme Wasem explique que l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) rassemble les aides proposées par les communes pour aider la Chaux-de-Fonds, soit par le biais de « prêt » de personnel des Espaces verts, soit par le don d'arbres. La commune pourrait participer à ce genre d'aide.

M. Cheyroux serait heureux qu'une suite soit donnée à sa proposition quel que soit la forme et demande un vote.

Le Président propose un renvoi en commission.

Ainsi, par 12 voix « pour », soit à la majorité, la proposition est renvoyée en commission.

M. V. Savigny estime que réunir des gens pour décider d'un achat d'arbre à moins de CHF 1000.-, n'est pas forcément adéquat et propose, en lieu et place, que le Conseil administratif examine la demande.

M. F. Savigny regrette également que le projet n'ait pas été débattu en commission des affaires sociales, qui s'est réunie il y a quelques jours, alors que les dégâts liés à la tempête sur la Chaux-de-Fonds étaient connus.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux pensait que la commune pouvait montrer sa solidarité envers une autre commune par le biais d'un arbre, qui ne représente pas un coût énorme, mais cela ne lui semblait pas lié à la commission des affaires sociales. Reconnaissant que son idée spontanée n'a pas été très construite avant qu'il ne la propose, il la retire.

En conséquence le renvoi en commission est annulé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, à 22h.

Le Président
Stéphane Hilty

La Vice-présidente
Rachel Bourquin Guidi

Le Secrétaire
Jacques Nierlé